

## Mémoire sommet régional social

**Nom de l'auteur:** Mémoire collectif de différents acteurs de Pekukamiulnuatsh Takuhikan

**Thème choisi :** Le présent mémoire vise à présenter d'abord la réalité de Mashteuiatsh pour conclure sur certaines pistes d'action. Les 4 thèmes sont abordés de façon générale.

**Brève description de votre organisation ou de la personne qui propose le mémoire :**

Ce mémoire est proposé collectivement par divers intervenants du milieu de l'autonomie gouvernementale, de l'éducation, du développement de la main d'œuvre, de l'économie, l'emploi, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale provenant de l'organisation politico-administrative (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan) de Mashteuiatsh.

Plusieurs unités administratives, comités et groupes de travail de notre organisation unissent leurs efforts et leurs réflexions pour améliorer la réalité sociale de notre communauté. Bien que nos intervenants proposent des actions spécifiques que nous pourrions associer aux thématiques proposées, nous proposons plutôt de vous présenter notre réalité. Nous proposerons également des actions simples qui pourraient avoir un impact positif pour nos collaborations futures qui permettra à Mashteuiatsh d'être un réel acteur du développement social régional.

## Réalité de Mashteuiatsh

### AVANT PROPOS

La communauté de Mashteuiatsh a connu un essor important au cours des 30 ou 40 dernières années. Le Conseil des élus a mené un développement politique et administratif dans toutes les sphères d'activités de la Première Nation. Aujourd'hui la communauté représente un secteur en croissance qui contribue de plus en plus à la dynamique régionale.

### 1. HISTORIQUE

Les Pekuakamiulnuatsh habitent depuis des temps immémoriaux sur un vaste territoire qui s'étend au-delà des bassins versants du Pekuakami (qui veut dire

en nehlueun "lac peu profond" - le lac Saint-Jean). Avant l'arrivée des Européens, ils rencontraient et transigeaient déjà sur les rives du Lac Saint-Jean avec d'autres nations autochtones venues parfois de très loin. Aujourd'hui, il existe de nombreux éléments de la tradition orale et des archives documentaires qui témoignent de la présence historique des Pekuakamiulnuatsh sur le *Nitassinan* (« notre territoire »).

Le site actuel de Mashteuiatsh, nom qui signifie « là où il y a une pointe », a toujours été un point de ralliement et de rencontre exceptionnel pour les Ilnuatsh. De tout temps, Mashteuiatsh est un lieu de rassemblement unique sur les berges du Pekuakami où tous pouvaient échanger et partager, tant sur des bases commerciales qu'au point de vue social et culturel. Cet attachement historique au site de Mashteuiatsh est à l'origine du sentiment d'appartenance manifesté par l'appellation de Pekuakamiulnuatsh (Ilnuatsh du Pekuakami) qui les désigne encore aujourd'hui.

Lorsque les Pekuakamiulnuatsh ont vu leurs territoires traditionnels du Saguenay et du Lac Saint-Jean soudainement envahis par des allochtones vers les années 1840, ils ont demandé au gouvernement de leur réserver des terres. Des mesures ont finalement été prises vers le milieu du siècle en vue de la création de réserves indiennes au Bas-Canada.

Une « cédule » de distribution de terres est d'abord déposée par le département des Terres de la Couronne et adoptée par ordre en conseil en 1853. Cette cédule prévoit la création de deux réserves indiennes pour les Ilnuatsh du Lac-St-Jean : la première d'une superficie de 4 000 acres située à l'embouchure de la rivière Métabetchouan (Rangs 1 et C de la rive gauche) et une autre de 16 000 acres le long (sur une étendue de 5 milles) de la rivière Péribonka<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Beaulieu 1986: 134; [http://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/earthsciences/pdf/land-surveys/MASHTEUATSH\\_FR.pdf](http://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/earthsciences/pdf/land-surveys/MASHTEUATSH_FR.pdf).

Au printemps 1856, le député du comté et industriel forestier David E. Price dépose une pétition au nom des Pekuakamiulnuatsh pour obtenir un échange des terres de réserve. Un arrêté en conseil est donc adopté en 1856 pour que les terres initialement prévues à Métabetchouan et Péribonka soient échangées en faveur de celles de Pointe-Bleue, dans le canton Ouiatchouan.

À mesure que se poursuit le mouvement de colonisation par les allochtones dans la région, les pressions se font de plus intenses sur les terres de la réserve de Pointe-Bleue. En juin 1869, alors qu'une partie de la réserve est déjà occupée par des squatters illégaux, les Innuatsh acceptent de céder une partie de leurs terres. Les membres de la communauté occupent principalement les terres dans les rangs A, B et C situés en bordure du Lac-Saint-Jean. Puis en décembre 1895, les Innuatsh cèdent aux pressions de nouveau exercées et consentent à se départir de terres additionnelles. Demeurées presque inchangées depuis cette date, les terres de la réserve ont ainsi été amputées d'environ 75% de leur superficie originale.

Située entre les municipalités de Roberval et de Saint-Prime, la communauté de Mashteuiatsh occupe aujourd'hui une superficie de 15,24 km<sup>2</sup>. Désignée au départ par le nom de *Ouiatchouan*, du nom d'une rivière de la région, puis par celui de *Pointe-Bleue*, la communauté actuelle porte le nom de *Mashteuiatsh* depuis 1985.

## 2. APERÇU DÉMOGRAPHIQUE

Bien avant la sédentarisation de ses membres dans la communauté actuelle de Mashteuiatsh, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh avait accueilli et intégré des personnes provenant de plusieurs nations autochtones différentes, qu'elles soient d'origines Innues, Atikamekw, Crie, Abénakise, Malécite, etc. Les partenaires d'échanges d'autrefois ont toujours fait preuve de solidarité dans les périodes de maladie et de famine rencontrées au cours des siècles.

La démographie de la communauté était donc le reflet de ces changements historiques survenus dans l'appartenance à la Première Nation, surtout en regard du mode de vie semi-nomade qui a longtemps prévalu. Mais avec l'adoption de la Loi sur les Indiens en 1876, la composition de la Première Nation ne pouvait plus obéir aux règles traditionnelles de l'appartenance. La Première Nation est devenue largement endogame, c'est-à-dire que ses membres se marient surtout entre eux, alors qu'auparavant l'exogamie était très courante.

Au cours des années récentes, la composition de la Première Nation est de nouveau bouleversée. La Loi sur les Indiens a en effet été modifiée pour inclure les descendants de personnes, surtout de femmes, qui avaient été exclues au cours des années. La démographie de la Première Nation a ainsi connu trois vagues récentes de nouvelles inscriptions, soit avec la loi C-31 en 1985, avec le jugement *Mclvor* rendu en 2009 et finalement avec le jugement *Descheneaux* sorti en 2015.

Selon les données officielles, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh comprend 6601 membres, dont 2048 résidents dans la communauté de Mashteuiatsh. Le Tableau 2 suivant présente les détails de la répartition des membres selon qu'ils habitent sur ou hors réserve, en date d'octobre 2016<sup>2</sup>.

Tableau 2: Population indienne inscrite, Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (octobre 2016).

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Pop. sur réserve</b>	1040	1008	2048	31
<b>Pop. hors réserve</b>	2155	2370	4525	68,5
<b>Autres</b>	13	15	28	0,5

<sup>2</sup> [http://fnp-ppn.aandc-aadnc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNRegPopulation.aspx?BAND\\_NUMBER=76&lang=fra](http://fnp-ppn.aandc-aadnc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNRegPopulation.aspx?BAND_NUMBER=76&lang=fra)

<b>Total:</b>	3208	3393	6601	100

L'une des principales caractéristiques de ce tableau concerne la forte (68,5%) proportion des membres qui résident à l'extérieur de la réserve. Les changements récents adoptés à la Loi sur les Indiens ont accentué l'écart avec la proportion des membres vivant dans la réserve de Mashteuiatsh.

Le Tableau 3 présente la même répartition selon le sexe et selon le lieu de résidence, mais tient compte également des classes d'âges de la population inscrite. L'écart en fonction du lieu de résidence tend à augmenter avec l'âge et semble toucher davantage les femmes que les hommes.

Selon des données de février 2014, on estime qu'environ 61 % des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sont établis dans la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean, dont 29% dans la communauté de Mashteuiatsh, les autres (39%) étant principalement répartis dans les différentes régions du Québec. Il existe donc un nombre important de membres vivant hors réserve dont Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ignore la pratique des activités traditionnelles dans le Nitassinan.

Tableau 3: Répartition des membres sur et hors réserve selon certaines classes d'âge et selon le sexe (août 2015)

<b>POPULATION</b> <b>MONTAGNAIS DU LAC-ST-JEAN</b> 2015-08-31					
	SUR RESERVE		HORS RESERVE		TOTAL
	H	F	H	F	
0-14	234	228	299	258	1019
	462		557		
15-18	83	72	91	73	319
	155		164		
19-30	200	171	299	341	1011
	371		640		
31-59	384	374	971	1070	2799
	758		2041		
60-64	43	52	167	173	435
	95		340		
65 et plus	107	133	276	433	949
	240		709		
TOTAL	1051	1030	2103	2348	6532
	2081		4451		
Population active De 16 à 65 ans	695	663	1538	1675	
TOTAL	1358		3213		4571
Moyenne population active par rapport à la population totale	69.98%				

### 3. LANQUE ET TOPONYMIE

Le *nehluéun*, la langue ancestrale des Pekuakamiulnuatsh, occupe une place importante dans le patrimoine immatériel de la Première Nation et représente ainsi une composante majeure de sa spécificité culturelle. Il prend son origine du *shashish nehluéun*, qui était la langue originaire des occupants ilnu du territoire. Pour les membres de la Première Nation, la langue marque le sentiment d'appartenance à l'ensemble de la nation ilnu, tout en étant un gage de fidélité à la communauté.

Une Politique d'affirmation culturelle adoptée par la communauté en 2005 confirme que les Pekuakamiulnuatsh veulent reconnaître le *nehluéun* comme véhicule pour vivre pleinement la culture et la perpétuer. En ce sens, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan projette de mettre en place des moyens tels qu'un Office du *nehluéun* et de la culture afin que la langue soit vitalisée, valorisée, enseignée et protégée dans son intégrité, favorisant ainsi son épanouissement<sup>3</sup>.

Pour y arriver, le défi est de taille, car un rapport d'enquête menée en 1993 afin de faire le point sur la situation linguistique dans la communauté et visant à répondre aux interrogations de l'époque, a révélé que le *nehluéun* était une langue déjà sérieusement menacée de disparition comme plusieurs autres langues minoritaires<sup>4</sup>.

Le génie de la langue ilnu se reflète notamment dans la toponymie. Au cours des siècles, les Ilnuatsh ont nommé le territoire qu'ils occupaient. Ce savoir des lieux était transmis de génération en génération par le biais de la tradition orale. Nous en retrouvons aujourd'hui de nombreux éléments dans les cartes anciennes, les dictionnaires du 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle et dans différentes archives coloniales. Des milliers de toponymes d'origine ilnu ainsi que leurs variantes ont ainsi été identifiés, alors qu'ils étaient autrefois d'usage courant.

La plupart de ces noms de lieux ne sont plus connus aujourd'hui parce que seul l'usage de certains toponymes a perduré avec le temps. Ils sont révélateurs de l'occupation d'un vaste territoire par les ancêtres des Ilnuatsh actuels. On retrouve principalement des toponymes géographiques et hydrographiques associés à des noms de rivières, de lacs et de portages, illustrant ainsi la grande mobilité des Ilnuatsh et les diverses voies de communication et de pénétration du territoire qu'ils utilisaient.

---

<sup>3</sup> Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Politique d'affirmation culturelle, 2005.

<sup>4</sup> Oudin et Drapeau, 1993.

#### 4. MISE EN CONTEXTE DE LA NÉGOCIATION TERRITORIALE GLOBALE

Dans ce bref historique de la négociation<sup>5</sup>, l'intention est de présenter les faits marquants ayant jalonné les échanges en vue de la conclusion d'un traité moderne entre la Première Nation et les gouvernements du Canada et du Québec.

C'est d'abord en 1975 que le Conseil des Attikamekw et des Montagnais (CAM) a vu le jour dans le but de défendre les droits des autochtones sur leur *Nitassinan* ("Notre terre"). L'énoncé de revendication des Innus a été déposé auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord du Canada en mai 1979. Pour appuyer cette revendication, le CAM a réalisé une vaste étude sur l'occupation et l'utilisation du territoire de chaque communauté au début des années 1980. Les résultats ont permis de démontrer l'étendue du territoire occupé et l'importance des ressources utilisées par les Innuatsh depuis les débuts du 20e siècle. En fait, cette étude révèle alors le Nitassinan comme étant le fondement même de la culture et de l'identité des Premières Nations innues.

En 1988, une entente-cadre a été convenue entre les représentants du CAM et des gouvernements du Québec et du Canada. Cette entente était suivie par une entente sur des mesures provisoires en 1989.

Suite à l'abolition du CAM en 1994, certaines communautés se sont regroupées pour poursuivre, de leur côté, la négociation avec les gouvernements provincial

---

<sup>5</sup> Informations disponibles à: [www.petapan.ca](http://www.petapan.ca)



et fédéral. Trois entités se forment, dont le Conseil Tribal Mamuitun - secteur négociation, qui regroupe les communautés d'Essipit, de Mashteuiatsh, de Pessamit et de Uashat mak Mani Utenam. Cette dernière, suite à l'élection d'un nouveau chef, se retire en 1998.

En juillet 2000, le Conseil Tribal Mamuitun et les deux gouvernements du Québec et du Canada s'entendent sur une approche commune qui servira de base à la négociation menant à la signature d'une Entente de principe. La communauté de Nutakuan se joint aux trois autres communautés à la fin de cette année.

Les trois parties signent l'EPOG en mars 2004. Cette entente de principe a pour objectif de définir les droits, les intérêts et les avantages des Premières Nations à l'égard des terres et des ressources et inclut également une partie sur l'autonomie gouvernementale (voir Carte 2). En 2005, la Première Nation de Pessamit se retire de la négociation.

Pendant que la négociation se poursuit, le Regroupement Petapan Inc. est mis sur pied en 2011 pour remplacer le Conseil tribal Mamuitun Mak Nutashkuan. Son mandat est de représenter les communautés de Mashteuiatsh, Essipit et Nutashkuan dans la poursuite de la négociation. Après plusieurs années de cette négociation avec les gouvernements, la signature d'un Traité moderne apparaît comme une étape essentielle dans la démarche d'une véritable Réconciliation avec les Premières Nations innues.



## 5. STRUCTURE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

La structure politique du Conseil des élus (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan) se compose d'un Chef et de six conseillers dont le mandat est d'une durée de 4 ans. Des responsabilités spécifiques sont dévolues à chacun des conseillers à travers la mise en place de comités politiques dont les thèmes se regroupent sous : société ; finance et administration ; économie, emploi et partenariat ; culture et territoire ; consultation et communication ; et politico-administratif. Pour sa part, le Chef porte les enjeux liés aux orientations, mandats et priorités politiques, il assure le suivi et l'avancement des dossiers de constitution, de négociation territoriale globale, de relations avec les gouvernements, avec les autres premières nations et avec la grande entreprise, etc.

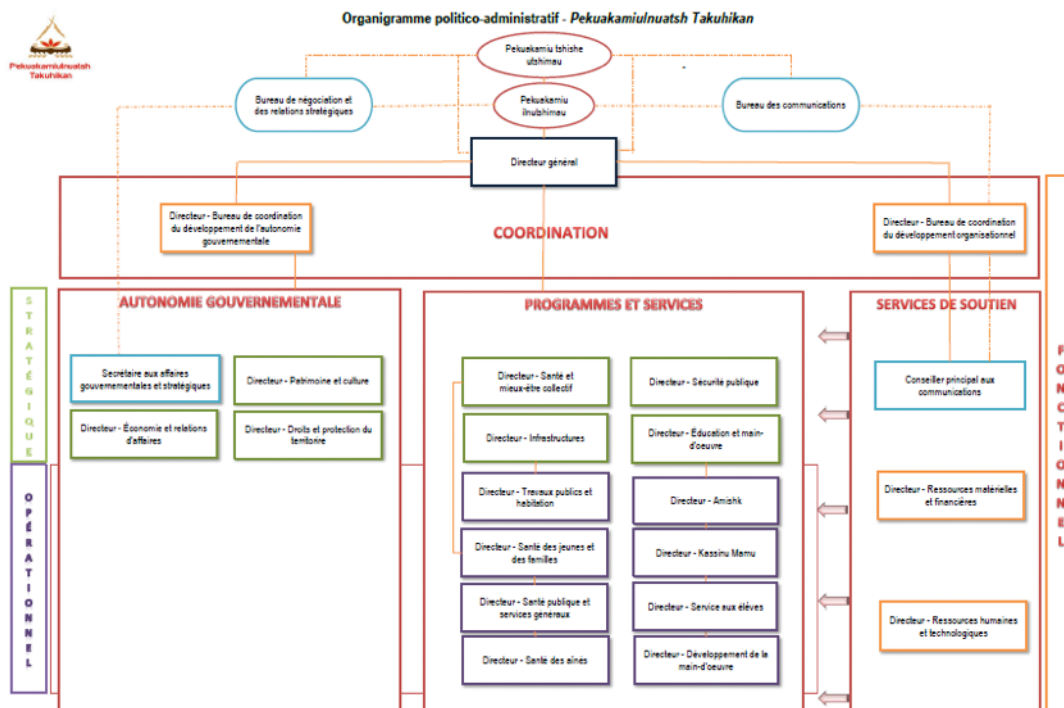
La structure politico administrative de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan regroupe plus de 350 employés. Ceux-ci œuvrent dans divers champs d'activité tels que :

- Autonomie gouvernementale (Patrimoine et culture, Droits et protection du territoire, Économie et relations d'affaires et Affaires gouvernementales et stratégiques);
- Programmes et services (Santé et mieux-être collectif, Sécurité publique, Infrastructures et Éducation et main d'œuvre);
- Services de soutien (Communications, Ressources humaines et financières).

Le budget d'exploitation dépasse les cinquante millions de dollars annuellement, sans compter celui des sociétés apparentées. La Figure 1

présente l'organigramme politique et administratif de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan<sup>6</sup>.

Figure 1: Organigramme politique et administratif de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (adopté le 7 novembre 2016)



## 6.0 PROFIL DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS

À Mashteuiatsh, le modèle de développement économique qui est favorisé est mixte, c'est-à-dire qu'il compte sur le développement communautaire, ainsi que sur les entreprises privées et collectives. Les secteurs d'activités priorités sont les suivants:

- Forêt;

<sup>6</sup> Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Peikupipun Takuhimatsheuan. Rapport annuel 2015-2016.

- Énergie;
- Tourisme;
- Services et commerces;
- Mines;
- Arts et expression culturelle.

Le Tableau 5 ci-dessous indique le nombre d'entreprises de Mashteuiatsh selon différents secteurs d'activités économiques pour l'année 2015<sup>7</sup>. Les résultats démontrent que les entreprises de services occupent une place prépondérante dans la communauté.

Tableau 5: Entreprises de Mashteuiatsh selon le secteur d'activités (août 2015)

Secteurs d'activités	N o m b r e d'entreprises
Administration publique :	1
Agriculture, pêche et chasse :	1
Commerce de détail :	6
Communication :	2
Construction :	7
Culture et aventure :	7
Entreprises de services :	26
Fabrication et transformation :	4

<sup>7</sup> Société de Développement économique ilnu de Mashteuiatsh, Rapport annuel 2015-2016.

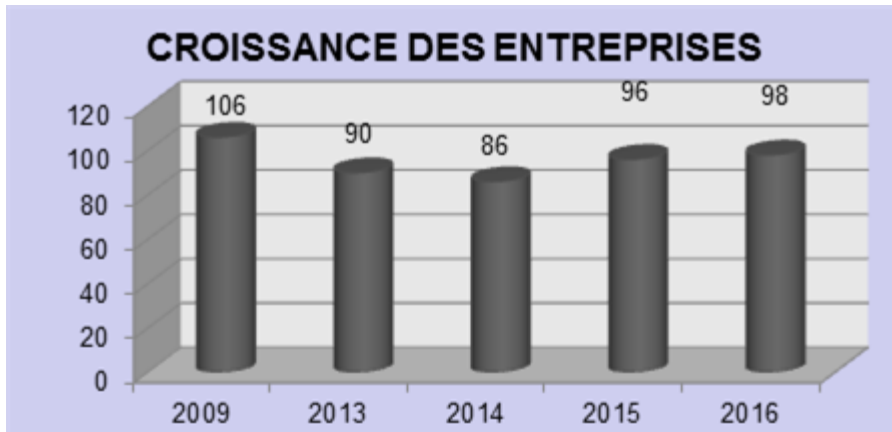
Fabrication et commerce de détail :	4
Foresterie et sylviculture :	7
Génie civil :	4
Hébergement et services de restauration :	6
Restauration :	4
Services professionnels, scientifiques et techniques :	8
Transport et entreposage :	9
<b>Grand total d'entreprises :</b>	<b>96</b>

Le Tableau 6 illustre l'évolution du nombre d'entreprises dans la communauté de Mashteuiatsh entre 2009 et 2016.<sup>8</sup> Après un creux observé en 2014, le nombre d'entreprises semble de nouveau en croissance au cours des dernières années.

Tableau 6: Croissance des entreprises de Mashteuiatsh entre 2009 et 2016

---

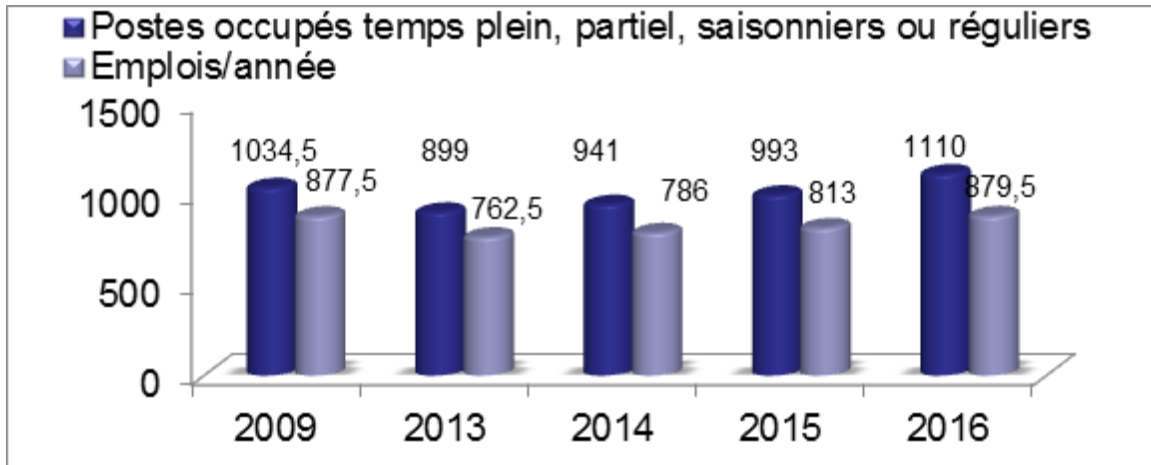
<sup>8</sup> Société de Développement économique ilnu de Mashteuiatsh, Rapport annuel 2015-2016.



Le Tableau 7 présente l'évolution du nombre de postes et d'emplois occupés dans la communauté de Mashteuiatsh entre 2009 et 2016.<sup>9</sup> Les postes occupés sont à temps plein, à temps partiel, saisonnier ou permanent. Le nombre d'emplois correspond à l'équivalent à temps plein de l'ensemble des postes occupés chaque année.

Tableau 7: Postes et emplois occupés à Mashteuiatsh entre 2009 et 2016

<sup>9</sup> Société de Développement économique ilnu de Mashteuiatsh, Rapport annuel 2015-2016.



La communauté de Mashteuiatsh regroupe plusieurs infrastructures de service, dont les principales sont : les bureaux administratifs du Conseil de bande, une école primaire et une école secondaire, un centre de santé et de services sociaux, un aréna, une salle communautaire, la maison de la famille, le café jeunesse, un bureau de poste, un centre de la petite enfance, etc.

Par ailleurs, bien que les emplois offerts dans la communauté soient majoritairement occupés par des membres de la Première Nation, soit environ 70% du total des emplois, il n'en demeure pas moins que les emplois occupés par des non autochtones sont à très grande majorité des emplois permanents (voir Tableau 8). Malgré ces données, la situation sociale et le taux d'inactivité demeurent des enjeux importants pour l'accès à l'emploi des membres de la communauté<sup>10</sup>.

Tableau 8: Nombre d'emplois à Mashteuiatsh répartis selon le type d'emploi et selon le statut des employés autochtones ou non-autochtones (août 2015)

Nombre d'employés
-------------------

<sup>10</sup> Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Commission consultative sur la réalité sociale à Mashteuiatsh, 2008.



	Total	Non-autochtones		Autochtones	
		Nb	%	Nb	%
<b>Emplois permanents</b>	<b>713</b>	206	29%	507	71%
<b>Emplois saisonniers</b>	<b>140,5</b>	48,5	35%	92	65%
<b>Emplois temps partiel</b>	<b>50</b>	14	28%	36	72%
<b>Total</b>	<b>903,5</b>	<b>268,5</b>	<b>30%</b>	<b>635</b>	<b>70%</b>

C'est la direction de la coordination du développement de l'autonomie gouvernementale qui est en charge des volets relations avec le milieu et développement des affaires. Pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, le développement à long terme doit reposer, notamment sur la force de la base économique, comme en témoigne sa participation dans les entités suivantes : Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, Énergie

hydroélectrique Ouatshouan, Énergie hydroélectrique Mistassini et Granules LG. La communauté est (ou a été) également impliquée dans la réalisation des projets suivants: aménagement de la route 175 dans la réserve faunique des Laurentides (deux contrats), partenariat avec Hydro-Québec dans des projets majeurs (au-delà de 100 millions de \$), aménagement d'un parc industriel à Mashteuiatsh, exploitation d'un volume de bois (200 000 mètres cubes), etc.

De plus, la communauté peut aussi compter sur cinq organismes apparentés à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan qui œuvrent dans le développement économique à Mashteuiatsh<sup>11</sup>. Ces sociétés sont :

- La Société de Développement Économique Innu (SDEI): organisme sans but lucratif dédié à soutenir le développement de l'entrepreneuriat à Mashteuiatsh;
- Développement Pekuakami Innuatsh (DPI): société en commandite principalement dédiée à réaliser des contrats et des actions économiques pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
- Groupe PEK: regroupement de projets communautaires liés à l'énergie renouvelable (mini-centrale hydroélectrique de Minashtuk, de Val-Jalbert et de la 11<sup>e</sup> Chute) pour les phases de développement, de construction et d'opération de ce type de projets;
- Tshikanakun: entreprise qui travaille, entre autres, dans la mise en place du cadre d'utilisation du parc industriel ainsi qu'au développement de son occupation;
- Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh (SHAM): société qui gère le musée ainsi que le site de transmission culturelle, qui accueillent les touristes désireux de vivre une expérience en lien avec la culture autochtone.

---

<sup>11</sup> Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Peikupipun Takuhimatsheuan. Rapport annuel 2015-2016.

## 7.0 DÉFIS, ENJEUX

En 2014, Pekuakamiunuatsh Takuhikan se dotait d'une vision de changement nécessaire pour assurer la pérennité de notre Première Nation et le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh. Toutes les démarches effectuées actuellement pour nous mener vers notre autonomie nous obligent à revoir nos structures et modes de fonctionnement.

Depuis l'adoption de cette vision, tout est mis en œuvre pour passer d'une culture de gouvernance autocratique vers une culture de gouvernance participative où les pouvoirs sont partagés et centrés sur les besoins et les attentes des Pekuakamiulnuatsh et sur la collaboration avec les partenaires stratégiques.

Entre autres actions, nous avons mis en place un processus de consultation publique que nous avons d'ailleurs expérimenté pour des décisions d'importances dans la communauté. Pour les élus comme pour l'administration, il est primordial de créer des tribunes et des tables de concertation pour permettre aux Pekuakamiulnuatsh de participer aux décisions concernant notre pérennité comme Première Nation. Une structure de participation du personnel est également en place pour permettre aux employés d'être impliqués dans les décisions les concernant.

Malgré qu'une partie des financements que l'on reçoit est extrêmement balisée et cloisonnant nous tentons de travailler de façon concertée à tous les niveaux. Malgré que tout ne soit pas encore parfait, les changements effectués donnent déjà des résultats intéressants et confirment la richesse de travailler ensemble.

Il est vrai que nos financements qui proviennent du gouvernement fédéral sont inadéquats et insuffisants. Souvent les programmes de financement ne répondent pas à nos besoins et nous n'avons pas accès aux financements de la province notamment pour nos organismes communautaires et pour la création d'entreprises d'économie sociale. Comme aucun financement du gouvernement fédéral n'est prévu, nous ne pouvons soutenir nos entreprises et notre développement économique en est grandement affecté.

Contrairement au Québec, le Ministère de l'Éducation et les commissions scolaires ne peuvent intervenir dans nos choix d'organisation scolaire. Nous avons donc, comme Première Nation, choisi de ne pas diminuer les services dans nos écoles, la persévérance et la réussite scolaire des enfants de Mashteuiatsh est une priorité tant politique qu'administrative. Tout est présentement en place pour répondre aux

besoins des enfants, mais nous n'avons pas les financements requis pour le faire et plusieurs services de l'organisation ne sont pas financés, nous sommes donc constamment confrontés à des choix déchirants. Il est essentiel pour notre communauté d'avoir son propre système éducatif pour transmettre les connaissances et développer les compétences nécessaires pour assurer la pérennité de notre culture.

La compétition est féroce en éducation, nos jeunes ont une multitude de choix qui s'offrent à eux en matière d'école. Malheureusement nous n'avons pas développé les partenariats avec les commissions scolaires qui nous permettraient de bonifier nos offres régionales et de partager nos expertises. Les écoles de la région pourraient faire une énorme différence pour la lutte aux préjugés et au racisme envers les Premières Nations, nous pouvons collaborer en ce sens.

En 2015-2016, une centaine de jeunes entre 18 et 25 ans recevaient de l'aide au revenu, c'est énorme pour une communauté comme la nôtre. Nous constatons que peu d'emplois sont disponibles dans la communauté pour une catégorie de jeunes présentant des difficultés importantes d'apprentissage. Malgré leur persévérance à compléter leur formation, les emplois pour les métiers semi-spécialisés sont rares et aucune entreprise d'insertion sociale n'hésite. Nous avons pris contact avec le collectif des entreprises d'insertion sociale du Québec, ceux-ci sont intéressés à venir nous rencontrer, mais pour le moment nous ne sommes pas éligibles à du financement considérant toujours que nous sommes sous juridiction fédérale.

Le terme économie sociale est plus ou moins connu au sein de la communauté. Pourtant, nous retrouvons quelques entreprises dans ce secteur. Tout comme le directeur du Chantier de l'économie sociale, monsieur Jean-Martin Aussant, nous préférons utiliser « Entrepreneuriat collectif ». Ce terme rejoint davantage notre vision qui se veut être davantage une forme d'économie issue d'une mobilisation citoyenne.

Notre vision de l'entrepreneuriat collectif est une économie qui permet de;

- contribuer au développement social du territoire;
- favoriser la solidarité du milieu communautaire;
- favoriser une meilleure connaissance et reconnaissance du milieu communautaire par le biais de son apport social et économique;
- accroître et soutenir la participation active des organismes communautaires au développement socioéconomique du milieu et dans une optique d'améliorer les conditions de vie de la communauté.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne veut rien imposer à la population comme structure d'économie sociale. Nous encourageons plutôt les membres de la communauté à

identifier leurs besoins que ce soit en terme de services ou de produits et de voir à créer des entreprises qui seront répondre à ses besoins.

Afin de permettre l'émergence de ce type d'économie, nous nous sommes donné comme mandat de sensibiliser la population et d'offrir un accompagnement de par nos différents services à la population. De plus, notre partenaire local, la Société de développement économique Innu de Mashteuiatsh, offre l'accompagnement nécessaire aux membres de la communauté pour l'élaboration et la mise en place de projets liée à l'économie sociale.

Dans toutes ses démarches vers notre autonomie, la communauté est souvent confrontée au manque de connaissance de nos voisins sur notre réalité :

- ✓ En 2004, lors de l'entente de principe d'ordre général nous avons vécu une forte opposition régionale;
- ✓ La ville de Roberval s'oppose à l'agrandissement de la réserve qui aurait pourtant des retombées positives autant pour eux que pour nous;
- ✓ Les pêcheurs qui font pression pour devancer la pêche sportive;
- ✓ Les territoires structurés font pression sur nos membres qui pratiquent leurs activités traditionnelles;
- ✓ Trop de racisme, de préjugés et d'opinions négatives encore aujourd'hui;
- ✓ ETC.

Pourtant nous avons des histoires de réussite qui démontrent les avantages de travailler ensemble :

- ✓ Val-Jalbert;
- ✓ Le défunt conseil régional des élus;
- ✓ La démarche régionale de gestion durable du Lac-Saint-Jean;
- ✓ Entente de partenariat avec le CIUSSS;
- ✓ Participation aux comités régionaux en santé et en éducation;
- ✓ Partenariat avec le CLE de Roberval pour accompagnement de nos membres;
- ✓ ETC.

## 8.0 PROPOSITION D' ACTIONS

### De façon générale, voici des actions de base pour améliorer notre collaboration avec la région :

- Mise en œuvre d'atelier de sensibilisation sur les enjeux et réalités autochtones plus particulièrement ceux des Pekuakamiulnuatsh;
- Signature et mise en œuvre de protocole de bonne relation et de bon voisinage entre les municipalités environnantes et la Première Nation;
- Mise en œuvre d'activité visant à contrer le racisme dans les écoles secondaires environnantes;
- Invitation de la Première Nation à participer à des événements régionaux et à venir présenter ses enjeux et défis selon les domaines d'activités. Plusieurs organismes et entreprises de la région ne nous connaissent peu ou pas;
- Poursuivre les implications de la communauté à différentes tables de consultation régionales;
- Soutenir la communauté dans la négociation et la mise en œuvre du traité;

### En termes d'économie solidaire et sociale, nous proposons :

L'économie sociale est un enjeu important pour le développement économique et social de la communauté. Les sources de financement disponibles ne sont pas nombreuses considérant que notre territoire est de juridiction fédérale.

Présentement, le financement en économie sociale pour les Premières Nations est dirigé en milieu urbain. Il y a des représentations politiques qui se font afin que les communautés puissent elles aussi bénéficier d'une enveloppe dédiée au développement d'entreprise d'économie sociale.

Sur le plan territorial, le Centre local de développement (CLD) Domaine-du-Roy offre un fonds d'aide à l'économie sociale qui est d'environ \$16 000 pour les entreprises d'économie sociale.

Nous regardons aussi des possibilités de source de financement auprès de la Fiducie de l'économie sociale et autres instances.

Nous nous sommes donné des étapes de réalisation afin de maximiser ce type d'économie au sein de la communauté. Ces actions seront travaillées en concertation entre Pekuakamiulnuatsh Takahikan et la Société de développement économique Innu de Mashteuiatsh.

1. Séance d'information aux membres de la bande;

L'objectif est d'informer, mais aussi de susciter l'intérêt en développement social, initier une mobilisation citoyenne et connaître les besoins du milieu.

- a) Qu'est-ce que l'économie sociale;
  - b) Perspectives de développement en économie sociale au sein de Mashteuiatsh;
  - c) L'ABC du financement en économie sociale et ses enjeux;
  - d) Échange.
2. Mobilisation d'un groupe ou de plusieurs groupes désirant travailler sur un projet commun en économie sociale;
  3. Accompagnement par des ressources qualifiées et suivis;
  4. Évaluer les résultats et bonifier l'accompagnement offert selon les besoins qui se présenteront en cours de réalisation.

## 9.0 CONCLUSION

Les enjeux de la société québécoise et ceux des Premières Nations se ressemblent sur plusieurs points. Particulièrement l'enjeu visant à protéger et valoriser la culture distinctive dont la langue fait partie. Il est important de travailler ensemble et non l'un contre l'autre et la première étape est de démystifier la réalité des Premières Nations auprès de la population et des intervenants régionaux. C'est à travers une meilleure compréhension de la situation sociale de l'autre que nous pourrons nous

aider mutuellement développer nos communautés, en harmonie avec nos propres priorités.